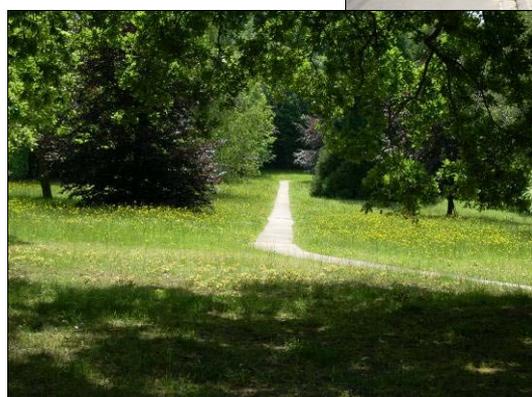




PLAN D'ACTIONS POUR LA REDUCTION DE L'UTILISATION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES SUR LE BASSIN VERSANT DE LA MAULDRE

Bilan 2005-2007



SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
TABLES DES ILLUSTRATIONS	3
INTRODUCTION	5
1. L'ACTION DU CO.BA.H.M.A.	7
1.1. Le suivi de la qualité des eaux	7
1.2. L'appui technique	9
1.2.1. Le diagnostic des pratiques communales	9
1.2.2. La formation des agents	10
1.2.3. Les fiches techniques	11
1.2.4. Les cahiers des charges	11
1.3. L'animation	12
1.3.1. Les outils de communication destinés aux communes	12
1.3.2. Les outils de communication destinés à la population	13
1.4. Le bilan de l'action du CO.BA.H.M.A.	15
2. L'ACTION DES COMMUNES	16
2.1. Les communes engagées dans un diagnostic	17
2.2. Les actions des autres communes	20
2.3. Le bilan de l'action des communes	22
3. L'ACTION DU CONSEIL GENERAL DES YVELINES	23
3.1. L'évolution du concours des villes et villages fleuris	23
3.2. La mise en place d'une politique d'aides financières	24
3.3. Vers un changement des pratiques d'entretien des routes	24
4. L'ACTION DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE	26
5. L'ACTION DE LA REGION ILE-DE-FRANCE	26
6. LES PERSPECTIVES SUR LE BASSIN VERSANT DE LA MAULDRE.	28
6.1. L'appui technique aux collectivités	28
6.1.1. Le diagnostic des pratiques communales	28
6.1.2. L'exploitation des documents produits	28
6.1.3. Le plan de gestion différenciée	29
6.1.4. Le suivi régulier des communes diagnostiquées	29
6.1.5. La mise en place d'une opération pilote	30
6.1.6. La mobilisation des communes désengagées	30
6.1.7. Conclusion	31
6.2. La mobilisation des autres acteurs	32

6.2.1. La population _____	32
6.2.2. La profession agricole _____	32
6.2.3. Les golfs _____	32
6.2.4. Les gestionnaires d'infrastructures _____	33
CONCLUSION _____	34

TABLES DES ILLUSTRATIONS

Table des figures :

Figure 1 : Etat de la contamination des eaux sur le bassin versant de la Mauldre _____	5
Figure 2 : Stations de mesures de la qualité phytosanitaire sur le bassin versant de la Mauldre _____	8
Figure 3 : Maître d'ouvrage potentiel pour la réalisation du diagnostic des pratiques communales _____	9
Figure 4 : Communes représentées aux matinées techniques _____	12
Figure 5 : Communes engagées sur le bassin versant de la Mauldre fin 2007 _____	17
Figure 6 : Etat des connaissances des actions communales fin 2007 _____	22
Figure 7 : Illustration des fiches constitutives du plan de gestion différenciée _____	29
Figure 8 : Perspectives d'engagement des communes _____	31

Table des tableaux :

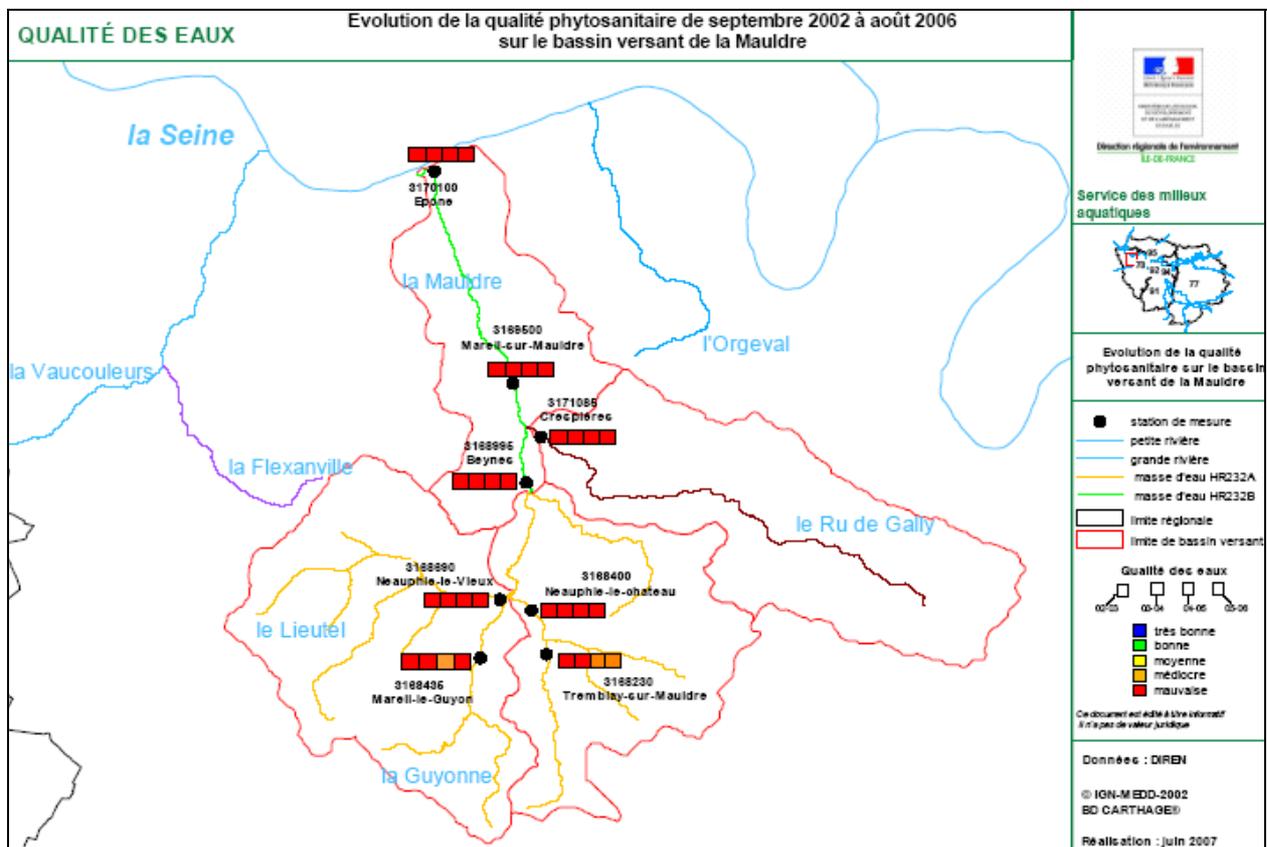
Tableau 1 : Etat d'avancement du plan d'actions « phyto » sur le bassin versant de la Mauldre _____	15
Tableau 2 : Evolution des quantités de produits phytosanitaires utilisées par Mareil-sur-Mauldre _____	18
Tableau 3 : Evolution des quantités de produits phytosanitaires utilisées par Maule _____	19
Tableau 4 : Evolution des quantités de paillis utilisées par la commune de Maule _____	19
Tableau 5 : Espaces routiers traités chimiquement par le Conseil général des Yvelines _____	25
Tableau 6 : Produits phytosanitaires utilisés par le Conseil général des Yvelines en 2007 _____	25

INTRODUCTION

Depuis 2002, dans le cadre des actions lancées par le groupe régional « PHYT'EAUX PROPRES¹ », le dispositif de suivi de la pollution générée par les produits phytosanitaires sur les différents cours d'eau d'Ile-de-France, dont la Mauldre, a été renforcé. D'après ce suivi, les rivières du bassin versant de la Mauldre sont fortement polluées et ne pourront atteindre le « bon état chimique » à l'horizon 2015, imposé par la Directive européenne Cadre sur l'Eau (DCE). Sans amélioration de cette qualité, des pénalités financières pourraient être appliquées à la France.

De plus, à l'échelle régionale, le bassin versant de la Mauldre apparaît comme un bassin prioritaire au vu du niveau élevé de contamination (figure 1 ci-dessous). Au-delà de la pollution générée par les zones agricoles, les résultats des campagnes de mesures montrent, que les zones non agricoles sont également responsables, d'une part non négligeable, de cette contamination.

Figure 1 : Etat de la contamination des eaux sur le bassin versant de la Mauldre



Outre leur caractère polluant pour l'environnement, les produits phytosanitaires présentent une toxicité pour notre santé. Leur utilisation doit donc se faire avec de grandes précautions et dans le respect de la réglementation.

¹ Le groupe régional PHYT'EAUX PROPRES d'Ile-de-France a pour objectif de mettre en place des plans d'actions pour l'amélioration des pratiques phytosanitaires. Sous l'égide du Préfet de Région, il rassemble tous les acteurs de la filière phytosanitaire : producteurs d'eau potable, collectivités locales, associations de consommateurs et de protection de l'environnement, administrations.

C'est pourquoi le CO.BA.H.M.A. a lancé un plan d'actions « phyto » (annexe 1) sur la période 2005-2009 ciblant tous les usagers des pesticides.

Ce plan d'actions vise la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires. Elaboré sur la période 2005-2009, il s'adresse à l'ensemble des utilisateurs de ces produits : les collectivités territoriales, les gestionnaires d'infrastructures, les exploitants agricoles, les jardiniers amateurs, etc.

Les deux premières années de mise en œuvre de ce plan d'actions ont permis de développer un **appui technique** auprès des communes du bassin versant de la Mauldre en **élaborant des outils techniques et pédagogiques**.

Ce document a pour objectif de dresser le bilan à mi-parcours (date de référence fin 2007) du plan d'actions mis en place par le CO.BA.H.M.A. mais aussi, plus globalement, d'établir le bilan des actions engagées par différents acteurs à l'échelle du bassin versant de la Mauldre.

Enfin les perspectives pour les années à venir sont présentées.

1. L'action du CO.BA.H.M.A.

Le plan d'actions « phyto » a été lancé sur le bassin versant de la Mauldre lors des réunions d'informations destinées aux maires des 66 communes concernées par le S.A.G.E. les 14 et 20 juin 2005.

A cette occasion, le CO.BA.H.M.A. a présenté le contenu de son plan d'actions orienté selon les axes suivants :

- **La mise en place d'un appui technique** destiné aux usagers des produits phytosanitaires des zones agricoles et non agricoles (particulièrement les communes). En zone agricole, les actions devaient s'orienter vers les conditions de stockage des produits et la réalisation de diagnostic des exploitations agricoles. En zone non agricole, la démarche proposée par le CO.BA.H.M.A. est « classique ». Elle consiste en la réalisation du diagnostic des pratiques communales, la formation des agents et la réalisation d'un plan de désherbage.
- **La mise en place d'actions de communication** auprès de publics ciblés : communes, jardiniers amateurs et usagers agricoles.

Depuis 2005, le CO.BA.H.M.A. a essentiellement ciblé son action en zones non agricoles. C'est pourquoi, le bilan ci-après concerne particulièrement les communes et leur population.

1.1. Le suivi de la qualité des eaux

11 stations de mesures sont réparties sur l'ensemble du bassin versant de la Mauldre (figure 2 ci-après) afin de connaître la qualité de ces cours d'eau et d'évaluer l'atteinte des objectifs européens de « bon état chimique » des eaux imposés par la D.C.E..

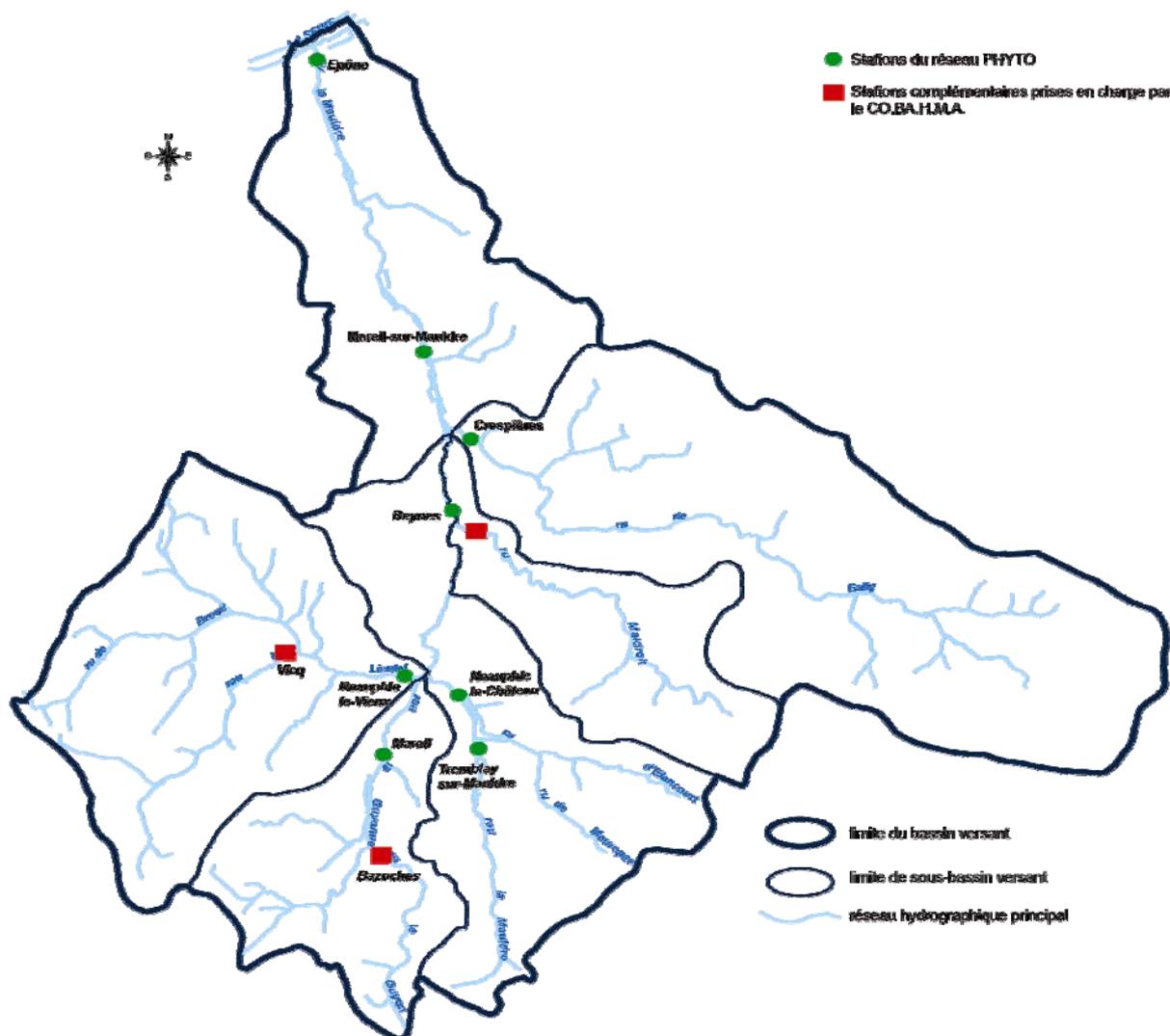
Les stations sont les suivantes (cf. carte ci-après) :

- | | |
|--|---------------------------------------|
| 1. Le Lieutel à Vicq, | 7. Le ru de Gally à Crespières, |
| 2. La Guyonne à Mareil-le-Guyon, | 8. La Mauldre à Epône, |
| 3. La Mauldre au Tremblay-sur-Mauldre, | 9. Le Lieutel à Neauphle-le-Vieux, |
| 4. La Mauldre à Neauphle-le-Château, | 10. Le Guyon à Bazoches-sur-Guyonne ; |
| 5. La Mauldre à Mareil-sur-Mauldre, | 11. Le Maldroit à Beynes. |
| 6. La Mauldre à Beynes, | |

Les 8 premières stations de mesures font partie du réseau « PHYTO » géré par l'Agence de l'eau Seine-Normandie qui réalise 6 campagnes annuelles. Les 3 derniers points de mesures situés sur le Lieutel, le Guyon et le Maldroit ont été ajoutés par le CO.BA.H.M.A. afin d'apprécier la qualité de tous les affluents de la Mauldre. Les prélèvements et les mesures sont pris en charge financièrement par le CO.BA.H.M.A. qui réalise 4 campagnes annuelles (une par saison). 100 à 200 molécules sont recherchées.

Ce réseau de mesures est amené à évoluer en 2008 en raison de contraintes budgétaires. Ainsi, le suivi de la qualité sera abandonné sur les stations de Neauphle-le-Château et de Mareil-sur-Mauldre.

Figure 2 : Stations de mesures de la qualité phytosanitaire sur le bassin versant de la Mauldre



D'après les résultats de ce réseau de mesures, le Lieutel présente la qualité d'eau la plus dégradée du bassin versant de la Mauldre. La station de Neauphle-le-Vieux recense le plus grand nombre de matières actives et la plus grande diversité. L'influence des usages agricoles est la plus perceptible sur cette station. Au vu des concentrations mesurées, une pollution inquiétante à l'oxadixyl, fongicide interdit d'utilisation depuis décembre 2003, est mise en évidence.

La Mauldre au Tremblay-sur-Mauldre présente la meilleure qualité d'eau sans toutefois atteindre les objectifs européens de « bon état chimique » des eaux. Plus en aval, la qualité des eaux de la Mauldre est fortement dépendante de la qualité d'eau de ses affluents, en particulier, du Lieutel et du ru de Gally. Plus localement, l'incidence des usages non agricoles reste, tout de même perceptible.

La qualité du Maldroit est davantage influencée par les usages en zones non agricoles. Les eaux du ru de Gally, quant à elles, du fait de l'occupation du sol très diversifiée (maraîchage, arboriculture, pépinières, grandes cultures) et très urbanisée dès l'amont du bassin versant, sont dégradées par les usages agricoles et non agricoles.

1.2. L'appui technique

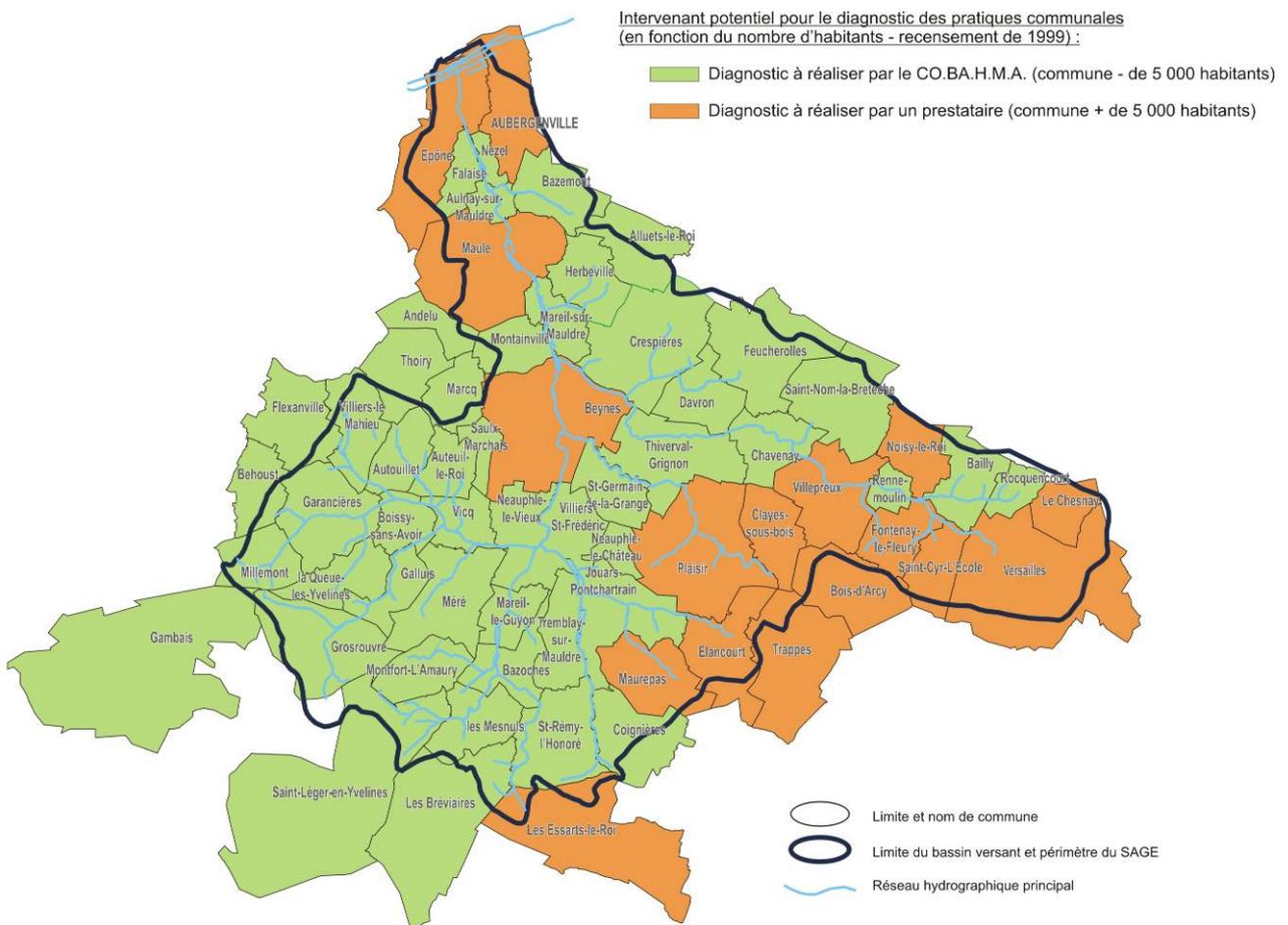
Le CO.BA.H.M.A. a développé un appui technique important orienté vers les communes du bassin versant de la Mauldre. Il est principalement constitué par le diagnostic des pratiques communales et la formation des agents, démarche « classique » indispensable à la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires.

1.2.1. Le diagnostic des pratiques communales

Lors de l'élaboration de son plan d'actions, le CO.BA.H.M.A. s'est proposé de réaliser gracieusement le diagnostic des pratiques pour les communes de moins de 5 000 habitants (en vert sur la figure 3 ci-dessous), soit potentiellement 49 communes, représentant 75 % des communes du bassin versant de la Mauldre. Ceci afin de faciliter l'adhésion des petites communes pour qui le coût du diagnostic pouvait sembler prohibitif.

Pour les communes de plus de 5 000 habitants (17 communes du bassin versant de la Mauldre), le CO.BA.H.M.A. proposait de confier cette mission à un prestataire (en orange sur la figure 3 ci-dessous).

Figure 3 : Maître d'ouvrage potentiel pour la réalisation du diagnostic des pratiques communales



Le diagnostic réalisé par le CO.BA.H.M.A. consiste en un audit effectué sur la commune lors d'une demi-journée : visite du local de stockage et des espaces de la commune, questionnaire.

Suite à ce diagnostic de terrain, un rapport est établi par le CO.BA.H.M.A.. Il identifie les points forts et les améliorations à apporter. Pour cela, des propositions techniques sont présentées et chiffrées.

Ce diagnostic est restitué aux élus et aux agents des services techniques concernés.

Suite au diagnostic, un métrage des espaces est réalisé, soit par la commune, soit par les services techniques du CO.BA.H.M.A., en vue de calculer les doses appropriées de produit.



1.2.2. La formation des agents

Généralement, le diagnostic des pratiques communales met en évidence un manque de formation des agents applicateurs des produits phytosanitaires. Pour y pallier, le CO.BA.H.M.A. propose des formations regroupant les communes intéressées.

Au préalable, des formateurs ont été recherchés. Un partenariat avec le CNFPT a été envisagé sans pouvoir aboutir. En effet, un minimum de 15 agents est requis pour pouvoir monter une formation avec le CNFPT. Au contraire, le CO.BA.H.M.A. considère que, pour que la formation soit efficace, 15 agents est un maximum. Au début du lancement de la démarche, en 2005, le CO.BA.H.M.A. s'est donc confronté au manque de formateur présent sur le marché à cette époque.

Néanmoins, une formation a eu lieu le 6 avril 2006, dispensée par la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (F.R.E.D.O.N.) Ile-de-France, à Auteuil-le-Roi pour les agents des services techniques des communes d'Aulnay-sur-Mauldre, Auteuil-le-Roi, Mareil-sur-Mauldre, Crespières et Nézel. La participation financière des communes s'élevait à 100 euros (20 % du coût de la formation), le CO.BA.H.M.A. prenant en charge le reste.

Cette formation est décomposée en une demi-journée théorique (rappel de la réglementation, des règles de protection, ...) et une demi-journée pratique dédiée à l'étalonnage du matériel et au calcul de la dose de produit.

En 2006, la formation théorique dispensée par la F.R.E.D.O.N. était davantage adaptée aux exploitants agricoles.

Depuis 2007, l'offre de formation sur les techniques alternatives s'est développée parallèlement à la demande. Le CO.BA.H.M.A. a donc cherché d'autres formateurs. Ils sont les suivants :

LABEL VERT	CLEOME	ASCONIT
M. THIEBAUT Jérôme	14 rue des Moineaux	2 bis rue Léon Blum
10 allée des Sophoras	41 400 PONTLEVOY	91 120 PALAISEAU
78 350 LES LOGES EN JOSAS		

En 2007, une session de formation n'a pu être organisée faute de participants. Les communes nouvellement engagées n'ont pour le moment pas formé leurs agents.

1.2.3. Les fiches techniques

Le CO.BA.H.M.A. a élaboré différentes fiches (annexe 2) pour que les agents disposent d'outils pratiques et faciles d'utilisation. Elles sont les suivantes :

1. « La mise en conformité du stockage des produits phytosanitaires : l'armoire ou le local ? »,
2. « Comment choisir un produit phytosanitaire ? »,
3. « Etalonner son pulvérisateur à dos et calculer la dose de produit à utiliser : mode d'emploi »,
4. « Lire une étiquette : les éléments essentiels »,
5. « Les signes de danger : leur signification »,
6. « Le paillage »,
7. « Les plantes couvre-sol »,
8. « La fiche intervention »,
9. « La fiche de suivi des temps d'utilisation des cartouches ».

Ces fiches ont été distribuées aux agents ayant bénéficié de la formation. La fiche relative à la mise en conformité du local de stockage est récemment distribuée lors de la restitution du diagnostic. Globalement, ces fiches ont été peu utilisées faute de diffusion.

Elles sont complétées par deux tableurs utilisés pour le calcul de la dose appropriée de produit pour chaque espace. Ces deux tableurs ont été remis aux communes d'Aulnay-sur-Mauldre, de Nézel et de Mareil-sur-Mauldre. L'évaluation de leur efficacité doit être réalisée.

En 2005, le groupe phyt'eaux propres a diffusé des « Phytopoches », documents pratiques, qui identifient certaines maladies ou ravageurs et présentent les moyens de lutte contre ceux-ci. Ces documents payants avaient été co-financés par les jardinerie « Truffaut ». Suite à un problème de propriété du document, sa reprographie est impossible et l'ouvrage épuisé. Une version diffusable de l'un des phytopoches a été réalisée : « Guide des ravageurs et des maladies des plantes ornementales » (annexe 3). Elle a été adressée par courrier, en novembre 2006, à la société Truffaut avant sa diffusion. N'ayant obtenu aucune réponse de leur part, le document n'a pu être diffusé.

1.2.4. Les cahiers des charges

Dans le cadre des prestations de service, le CO.BA.H.M.A. a élaboré 3 Cahiers des Clauses Techniques Particulières (CCTP) (annexe 4 **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**) qui sont à la disposition des communes :

1. « CCTP pour la commande de produits phytosanitaires »,
2. « CCTP pour l'entretien des espaces verts »,
3. « CCTP pour la réalisation du diagnostic des pratiques communales, la formation des agents et la réalisation d'un plan de désherbage ».

Ces documents sont disponibles sur demande. La commune de Versailles a utilisé le dernier CCTP pour la réalisation, par un prestataire, du diagnostic des pratiques communales de tous les services techniques de la ville susceptibles d'utiliser des produits.

Le CCTP relatif à l'externalisation de l'entretien des espaces a été utilisé par les communes de Maurepas et de Maule. Il a également été transmis aux communes de Bois d'Arcy et de Mareil-le-Guyon.

Ces 3 CCTP ont servi de base de travail au Conseil général des Yvelines qui les a communiqués à des communes du département.

1.3. L'animation

De nombreuses actions de communication destinées aux services techniques des communes mais aussi à la population ont été développées.

1.3.1. Les outils de communication destinés aux communes

Un bulletin d'informations (annexe 5) « L'Echo des phyt'eaux », créé en juin 2006, est diffusé semestriellement par voie électronique aux 66 communes du bassin versant de la Mauldre et mis en ligne sur le site national dédié aux S.A.G.E. www.gesteau.eaufrance.fr.

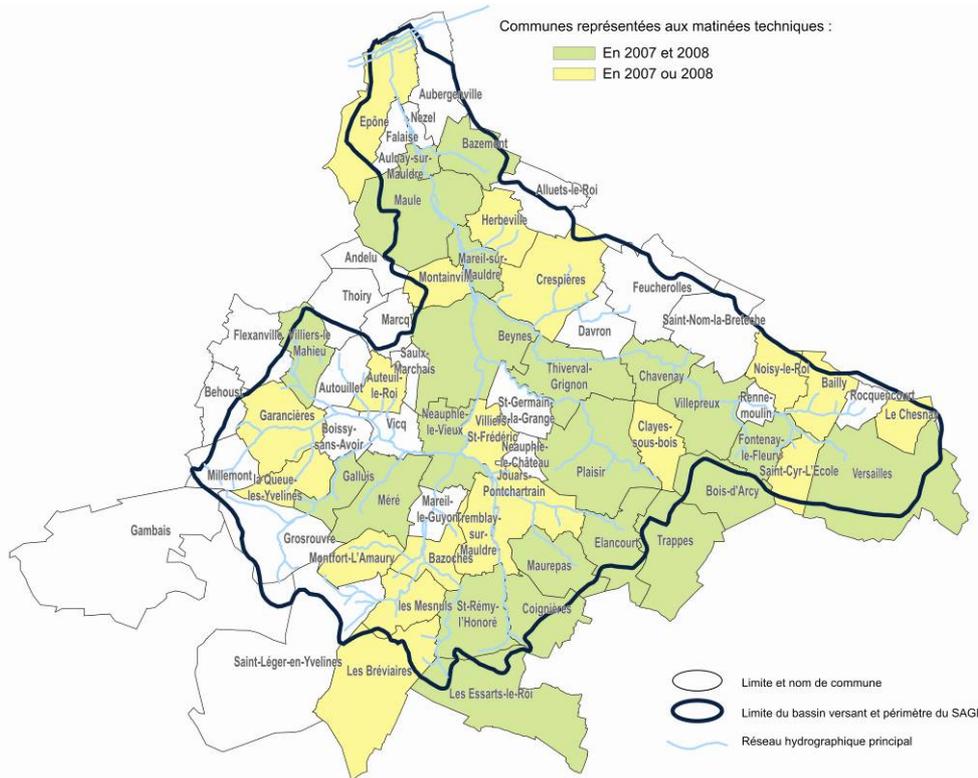
Pour les petites communes, ce bulletin est le seul moyen dont elles disposent pour s'informer de l'évolution réglementaire et particulièrement de l'interdiction de certaines matières actives.

Le CO.BA.H.M.A. relaye également, par voie électronique, les dates de collecte des Produits Phytosanitaires Non Utilisables organisée par la F.RE.D.O.N. et ADIVALOR et la chambre interdépartementale d'agriculture.



Une matinée technique est organisée annuellement pour les agents des services techniques des communes. Deux matinées ont été organisées les 13 février 2007 et 31 mars 2008. 60 personnes étaient présentes en 2007 et 65 personnes en 2008 (figure 4 ci-dessous). Les thèmes abordés étaient : l'actualité réglementaire, le paillage, une démonstration de désherbage thermique à la mousse, des retours d'expériences de communes de Seine-et-Marne et la maîtrise des consommations d'eau dans les espaces verts. Cette animation remporte un vif succès auprès des agents des services techniques des communes.

Figure 4 : Communes représentées aux matinées techniques



Deux articles pouvant être intégrés dans les bulletins municipaux ont été élaborés (annexe 6). Ils sont mis à la disposition des communes sur demande.

A la connaissance du CO.BA.H.M.A., les communes suivantes ont déjà publié un article dans leurs bulletins municipaux (annexe 7) :

- La commune de Versailles régulièrement depuis mars 2006,
- La commune de Beynes en mars 2006,
- La commune de Crespières en juillet 2006,
- La commune du Chesnay en mai 2007,
- La commune de Maule en mai 2007,
- La commune de Maurepas en avril 2007.

Nos cours d'eau sont menacés par les produits de jardinage

Désherbants, insecticides, désherbant-secteurs, fongicides : ce sont des produits phytosanitaires. L'engorgement pour le jardinage, l'insatisfaction de la progress des ventes et la modification des pratiques agricoles ont conduit à la banalisation de ces produits. Toutefois, il est important de garder à l'esprit que les produits phytosanitaires sont des produits chimiques présentant une toxicité plus ou moins élevée pour l'homme et son environnement.

Les eaux souterraines sont polluées par ces produits. En 2006, pour 10% de la population des nappes très profondes de la région parisienne, les nappes de produits phytosanitaires étaient polluées au-delà de 100 fois leurs normes. Les nappes de la région de Paris sont donc très polluées. Les nappes de la région de Paris sont donc très polluées. Les nappes de la région de Paris sont donc très polluées.

Tous responsables

Les produits phytosanitaires sont utilisés par les particuliers, les professionnels des jardins, les professionnels agricoles et les professionnels agricoles. Les nappes de la région de Paris sont donc très polluées. Les nappes de la région de Paris sont donc très polluées. Les nappes de la région de Paris sont donc très polluées.

Le CO.BA.H.M.A. un syndicat pour que tout devienne limpide...

Le CO.BA.H.M.A. est un syndicat regroupant les communes de la région de Paris. Le CO.BA.H.M.A. est un syndicat regroupant les communes de la région de Paris. Le CO.BA.H.M.A. est un syndicat regroupant les communes de la région de Paris.

Le SAGE : une ligne de conduite

Le SAGE est un syndicat regroupant les communes de la région de Paris. Le SAGE est un syndicat regroupant les communes de la région de Paris. Le SAGE est un syndicat regroupant les communes de la région de Paris.

A votre disposition en mairie : des documents d'information pour un jardin sain

Une brochure et un dépliant intitulés "Nos Cours d'eau sont menacés par les produits de jardinage" sont disponibles en mairie. Une brochure et un dépliant intitulés "Nos Cours d'eau sont menacés par les produits de jardinage" sont disponibles en mairie. Une brochure et un dépliant intitulés "Nos Cours d'eau sont menacés par les produits de jardinage" sont disponibles en mairie.

1.3.2. Les outils de communication destinés à la population

Le CO.BA.H.M.A. a développé son offre de supports de communication destinés à la population.

Une exposition « Préservons notre environnement : Jardinons sans pesticides » (annexe 8Erreur! Source du renvoi introuvable.), constituée de 9 panneaux, est disponible depuis début 2007. Elle présente l'incidence des pesticides sur la qualité des eaux et des solutions alternatives au désherbage chimique.



Cette exposition est mise gracieusement à la disposition des communes sur demande. Une convention régit sa mise à disposition des collectivités ou des associations loi 1901 déclarées en Préfecture.

Elle a été empruntée par les communes de Bailly et de Plaisir en 2007.

Des conférences débats ont été organisées sur la thématique des pesticides :

- Le 27 avril 2006 à Villepreux : troc aux plantes et conférence,
- Le 6 mars 2007 à Villiers-Saint-Frédéric en partenariat avec l'association des « Jardiniers de France »,
- Le 30 mars 2007 à Bazemont,
- Le 12 mai 2007 à Maurepas à l'occasion du « Mai des Serres »,
- Le 29 septembre 2007 à Bailly,
- Le 4 octobre 2007 aux « Potagers du Roi » à Versailles en partenariat avec l'association des Jardiniers de France.

Le CO.BA.H.M.A. a également participé à des événements particuliers :

- Les 31 mars et 1^{er} avril 2007 aux « Journées Parcs et Jardins » à Versailles,
- Les 12 et 13 mai 2007 au « Mai des Serres » de Maurepas.

Un partenariat étroit a été mis en place avec le correspondant régional de l'Association des « Jardiniers de France », basé sur la commune de Villiers-Saint-Frédéric.

4 plaquettes « Jardiner au naturel » (annexe 9Erreur! Source du renvoi introuvable.) accompagnent cette exposition. Elles sont les suivantes :

1. « Les auxiliaires amis du jardinier ou comment lutter contre les maladies et invasions »,
2. « Le compostage ou comment nourrir son jardin »,
3. « Le paillage ou comment prévenir le développement des mauvaises herbes »,
4. « Les engrais naturels ou comment préserver la vie du sol ».



La version informatique de ces plaquettes peut être mise gracieusement à la disposition des communes du bassin versant de la Mauldre. Une convention fixe les modalités d'usage de celles-ci. Ces plaquettes sont en ligne à l'adresse suivante dans les rubriques documents produits actions de communication :

<http://www.gesteau.eaufrance.fr/sage/sage.php?id=SAGE03010>.

1.4. Le bilan de l'action du CO.BA.H.M.A.

Comme indiqué précédemment, le plan d'actions du CO.BA.H.M.A. vise tous les usagers de produits phytosanitaires. Lors de l'élaboration de ce plan d'actions, des objectifs à atteindre étaient proposés, notamment par catégorie d'usager et par type d'actions.

Le tableau, ci-après, synthétise ces objectifs et en présente l'état d'avancement.

Tableau 1 : Etat d'avancement du plan d'actions « phyto » sur le bassin versant de la Mauldre

	Objectif fixé dans le plan d'actions	Etat d'avancement de l'action - fin 2007 -	
Appui technique aux communes			
Diagnostic des pratiques communales	22 communes diagnostiquées en 2007	10 diagnostics réalisés	☹
Suivi des communes diagnostiquées	Suivi annuel	Suivi biennal réalisé	☹
Formation des agents : élaboration du CCTP, recherche de formateur	CCTP réalisé et formateur identifié pour 2005	CCTP réalisé, formateurs identifiés	☺
Organisation de session de formation	1 session en 2006	1 session réalisée en avril 2006	☺
Ré-évaluation des formations	Prévue pour 2007	Non réalisée	☹
Développement d'outils de formation : tableur de calcul, fiches	Mise en place d'outils en 2005	9 fiches réalisées Tableur de calcul des doses de produits à appliquer	☺
Ré-évaluation des outils de formation	Action à réaliser en 2008	-	-
Rédaction d'articles à intégrer dans les bulletins municipaux	Action à réaliser en 2006	2 articles rédigés et diffusés sur demande des communes	☺
Recensement des associations de jardiniers et de jardins familiaux	Action à réaliser en 2006	Partenariat développé avec l'association des Jardiniers de France Recensement des jardins familiaux en cours de réalisation	😊
Elaboration de CCTP pour les communes	Action à réaliser en 2005	3 CCTP élaborés : entretien des espaces par un prestataire commande de produits phytosanitaires diagnostic des pratiques communales / formation / plan de gestion différenciée	☺
Réunion de relance des communes non intéressées	Action à réaliser en 2007	Action reprogrammée en 2008 du fait des élections municipales	☺
Création d'un forum d'échange	Action à réaliser en 2006 et à renouveler tous les ans	Mise en place d'une matinée technique en 2007 Opération renouvelée tous les ans	☺
Mise en place d'un bulletin d'informations	Action non prévue	Réalisation d'un bulletin semestriel diffusé par voie électronique	☺

	Objectif fixé dans le plan d'actions	Etat d'avancement de l'action - fin 2007 -	
Diffusion du tableau de bord	Action à réaliser en 2006 Fréquence annuelle	Non réalisée	☹
Elaboration et mise à jour des indicateurs	Action à réaliser en 2006 Fréquence annuelle	Non réalisée	☹
Bilan annuel de l'avancement de la stratégie : élaboration d'un tableau de bord	Action à réaliser en 2006 Fréquence annuelle	Réalisé en 2008 (document actuel)	☹
Actions de communication destinée à la population			
Expositions "Préserveons notre environnement : Jardinons sans pesticides"	Action à réaliser en 2007 ou 2008	Exposition réalisée en 2006 disponible depuis début 2007	☺
Animations lors de manifestations thématiques	Action à réaliser en 2007 ou 2008	Animations réalisées dès 2006	☺
Elaboration de plaquettes "Jardiner au naturel"	Action non prévue	Plaquettes réalisées en 2007 et diffusées en 2008	☺
Sensibilisation des autres partenaires			
Elaboration d'une charte destinée aux distributeurs de produits	Action à réaliser en 2008	-	-
Travail avec la SNCF	Action à réaliser en 2008	-	-
Travail avec les routes	Action à réaliser en 2008	Diagnostic des pratiques d'entretien des routes réalisé en interne par le CG 78 en avril 2007	☺
Travail avec les agriculteurs	Action à réaliser en 2009	-	-
Redéfinition de la stratégie en fonction des résultats	Action à réaliser en 2007 et 2009	Réalisé en 2008 (document actuel)	☹

Globalement, **70 % des actions proposées ont été réalisées** ou sont en cours de réalisation. Le diagnostic des pratiques communales présente le retard le plus important. A peine 50 % des diagnostics prévus ont été élaborés. Ce retard s'explique par des facteurs humains (disponibilité des agents du CO.BA.H.M.A.), le faible nombre de communes de taille importante engagées (un seul diagnostic a été réalisé par un prestataire), la difficulté à mobiliser les communes et un chiffrage originel ambitieux. Au vu de l'engagement progressif des communes, l'élaboration de 22 diagnostics sur 2 ans semblait difficile à tenir.

Le suivi régulier des communes est également difficile à réaliser, malgré l'élaboration le plus en amont possible de « fiche bilan » à mettre à jour régulièrement (cf. annexe 8), il est difficile d'identifier les différentes actions entreprises par les communes suite au diagnostic.

Faute de temps, un tableau de bord annuel n'a pas été réalisé. Toutefois, un bilan des actions entreprises et des communes nouvellement engagées dans la démarche est réalisé annuellement. Ces résultats sont communiqués par le biais de « l'écho des phyt'eaux ».

2. L'action des communes

Le bilan des actions des communes du bassin versant de la Mauldre est dressé à partir des informations collectées par le biais des diagnostics communaux, du suivi des communes diagnostiquées, des contacts ponctuels et des fiches renseignées par les communes qui participent au concours départemental des « villes, villages et maisons fleuris » (grille transmise par le Conseil général des Yvelines).

de bois et devraient être prochainement paillés avec du lin. 100 % des actions proposées par le CO.BA.H.M.A. ont été mises en œuvre.

- ✓ **La commune d'Auteuil-le-Roi** est la première commune où le CO.BA.H.M.A. a réalisé un diagnostic des pratiques le 2 août 2005. A ce jour, la commune n'a pas fait évoluer ses pratiques. L'agent communal en charge de l'application des produits a été formé.
- ✓ **La commune de Bazemont** a fait réaliser le diagnostic de ses pratiques par le CO.BA.H.M.A. le 20 novembre 2006. 73 % des actions proposées ont été réalisées. Les pratiques communales ont été modifiées de façon importante. Certains secteurs ont été mis en herbe pour éviter leur désherbage. Les quantités utilisées ont été diminuées de 70 % : le métrage ayant été fait et les doses calculées. Les massifs et les pieds d'arbres sont paillés. Les bordures, massifs, trottoirs et routes sont désherbés manuellement. Seul le cimetière reste entretenu chimiquement.
- ✓ **La commune de Crespières** a fait réaliser le diagnostic de ses pratiques au CO.BA.H.M.A. le 9 novembre 2005. Aucun changement n'a été opéré par la commune. Un devis a été dressé pour l'achat d'une armoire de stockage.
- ✓ **La commune de Mareil-sur-Mauldre** a fait réaliser le diagnostic de ses pratiques par le CO.BA.H.M.A. le 4 avril 2006. Environ 46 % des actions proposées ont été mises en place. Aucune mise aux normes n'a été effectuée concernant le local de stockage. Par contre, une diminution importante des quantités utilisées a été opérée. En effet, un seul traitement par an (450 litres de bouillie) est maintenant réalisé contre deux lors de la réalisation du diagnostic (1 800 à 2 400 litres de bouillie).

Tableau 2 : Evolution des quantités de produits phytosanitaires utilisées par Mareil-sur-Mauldre

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Matières actives (en kg)	12,6	13,9	14,4	17,9	pas de données	6,2	pas de données	15,9	4,5	7

Depuis 2003, les quantités de produits phytosanitaires utilisées par la commune ont fortement diminuées notamment depuis la réalisation du diagnostic des pratiques communales.

- ✓ **La commune de Maule** a fait réaliser le diagnostic de ses pratiques par le CO.BA.H.M.A. le 3 janvier 2007. 63 % des actions proposées par le CO.BA.H.M.A. sont réalisées ou en cours de réalisation. La commune a diminué les traitements en 2007 et 2008 : 1 seul passage par an est réalisé sur les surfaces stabilisées. Des propositions ont été faites aux élus pour modifier les pratiques. Toutefois face à une pression des riverains, une entreprise sera chargée d'effectuer un traitement en 2008. Un article est paru dans le bulletin municipal.
Le service des espaces verts n'utilise plus de produit phytosanitaire. Pour l'entretien de la voirie, une entreprise doit intervenir en juin 2008 pour l'application d'un produit à action foliaire systémique. Les employés communaux interviendront en complément de l'entreprise par fauchage, arrachage, binage et désherbage thermique.
L'entretien du cimetière est externalisé. Il reste à sensibiliser et former les services en charge de l'entretien des équipements de sport à la problématique des produits phytosanitaires.

Tableau 3 : Evolution des quantités de produits phytosanitaires utilisées par Maule

	2005	2006	2007	Prévisionnel 2008
Matières actives	25,2 kg	30,65 kg	9,7 kg	2,2 kg

Tableau 4 : Evolution des quantités de paillis utilisées par la commune de Maule

	2005	2006	2007	Prévisionnel 2008
Massifs de fleurs	5,3 m ³ (cacao)	8 m ³ (lin)	8,4 m ³ (chanvre)	13 m ³ (chanvre) et (peuplier)
Pieds d'arbustes			15 m ³ (broyat d'élagage)	20 m ³ (broyat d'élagage)
TOTAL	5,3 m ³	8 m ³	23,4 m ³	33 m ³

- ✓ **La commune de Maurepas** externalise auprès de différentes entreprises l'entretien des espaces communaux. Ainsi, un important travail a été mené en 2007 afin d'adapter le cahier des charges en vue de diminuer l'utilisation des produits phytosanitaires. Ainsi, le désherbage sélectif des gazons a été abandonné. Le désherbage des pieds d'arbres sera progressivement remplacé par la mise en place de paillis. Les massifs étant entretenus en régie par la commune, leur paillage a été privilégié. Ainsi depuis 2007 :
 - 400 litres de désherbant sélectif foliaire à base de glyphosate n'ont pas été utilisés pour le traitement des surfaces stabilisées et sur les gazons,
 - 300 kg d'anti-germinatif n'ont pas été utilisés pour le désherbage des massifs d'arbustes et pieds d'arbres,
 - 5 tonnes de paillis à base de broyage de pieds de lin ont été épandues au niveau des pieds d'arbres et d'arbustes,
 - 84 000 litres d'écorces de fèves de cacao ont été mises en place sur les massifs.

La diminution des traitements est évaluée à 60 - 70 %.

- ✓ **La commune de Neauphle-le-Château** a fait réaliser le diagnostic de ses pratiques par le CO.BA.H.M.A. le 4 décembre 2006. Suite à ce diagnostic, peu d'actions ont été engagées. Un seul traitement par an est effectué. Un entretien manuel est réalisé dans le centre ville.
- ✓ **La commune de Nézel** a fait réaliser le diagnostic de ses pratiques par le CO.BA.H.M.A. le 8 septembre 2006. 50 % des actions proposées ont été mises en place. La commune consomme 5 litres produits (2,25 kg de matières actives) par an. Les pieds d'arbres ne sont plus désherbés. La commune estime avoir diminué de 90 % sa consommation de produits phytosanitaires et souhaite investir dans un désherbeur thermique à flamme directe. L'entretien mécanique est privilégié : débroussaillage et désherbage à la binette. Le cimetière reste le secteur le plus sensible : 2 à 3 traitements par an sont réalisés.
- ✓ **La commune de Versailles** a réalisé le diagnostic des pratiques des différents services utilisant des produits phytosanitaires. Le service des espaces verts est passé au « zéro phyto ». Le désherbage est effectué au désherbage thermique à flamme directe. La commune a obtenu le prix national du jardinage partagé.

2.2. Les actions des autres communes

- ✓ **La commune des Bréviaires**, sans intégrer la démarche proposée, modifie progressivement ses pratiques d'entretien des espaces communaux. Elle a investi dans l'achat de deux désherbeurs thermiques à flamme directe début 2008.
- ✓ **La commune de Beynes** se mobilise progressivement pour faire évoluer ses pratiques.
- ✓ **La commune de Bois d'Arcy** a organisé une formation destinée aux agents des services techniques de la collectivité. Les espaces de la ZAC sont entretenus par un prestataire (3 passages par an) dont la prestation n'est pas cadrée. C'est pourquoi, le CCTP élaboré par le CO.BA.H.M.A. a été remis à la commune en octobre 2007. Le reste de la commune est entretenue en régie directe. Les massifs et les pieds d'arbres sont paillés. Aucune autre technique alternative n'est utilisée. Des traitements fongicides et insecticides sont pratiqués.
- ✓ **La commune du Chesnay** modifie progressivement ses pratiques d'entretien des espaces communaux. Elle travaille en étroite collaboration avec la commune de Versailles. Le traitement des arbres et des arbustes a pratiquement disparu. L'entretien des voiries est sous traité (métrage réalisé). Un désherbage sélectif des pelouses est réalisé. La commune souhaite entrer la démarche de réalisation d'un diagnostic, d'une formation et d'un plan de désherbage, voire s'orienter vers le « zéro phyto ». Les massifs de rosiers sont paillés avec du paillis de chanvre. Les massifs sont binés.
- ✓ **La commune des Clayes-sous-Bois** ne réalise plus aucun traitement chimique à l'exception du cimetière (1 traitement par an). Les produits sont stockés dans une armoire spécifique. Deux désherbeurs thermiques à flamme directe ont été achetés. Quatre passages par an sont réalisés sur les allées et les trottoirs. La commune procède à des traitements biologiques contre l'anthracnose du platane. Les massifs sont paillés et préférentiellement plantés avec des vivaces. Ils sont entretenus manuellement. Pour réduire sa consommation en eau, des hydrorétenteurs et des substrats rétenteurs d'eau sont utilisés. Des animations sont réalisées auprès des scolaires et des seniors.
- ✓ **La commune de Coignières** paille ses massifs et les pieds d'arbres avec différents matériaux : paillis de lin, écorces de fèves de cacao, natte de coco et broyat de bois issus des travaux de coupe réalisés en régie. Les massifs et le fil d'eau des caniveaux sont désherbés manuellement. Les allées et les voiries sont traitées en curatifs (chardons, liserons, etc). Les équipes municipales utilisent un désherbeur thermique à flamme directe. Un traitement chimique est effectué dans les serres communales pour lutter contre les aleurodes. Le matériel est étalonné et les produits phytosanitaires stockés dans un local spécifique.
- ✓ **La commune d'Elancourt** réalise son fleurissement en régie. L'entretien des espaces communaux est externalisé. Le CCTP, élaboré par le CO.BA.H.M.A. pour cette prestation, a été transmis à la commune en février 2007.
- ✓ **La commune des Essarts-le-Roi** possède deux armoires aux normes pour le stockage des produits phytosanitaires. Les massifs de fleurs sont paillés avec des écorces de fèves de cacao. Les espaces sont métrés. Les voiries sont traitées deux fois par an. Le cimetière et les pieds d'arbres sont traités avec un anti-germinatif. Le matériel est étalonné. Plusieurs devis ont été demandés à des entreprises en vue d'externaliser l'entretien (3 passages par an). La commune est en train d'étudier l'achat d'un désherbeur thermique.
- ✓ **La commune d'Epône** a souhaité s'engager dans la démarche proposée par le CO.BA.H.M.A. en 2006. Toutefois, cette commune présentant plus de 5 000 habitants, le

CO.BA.H.M.A. ne pouvait intervenir gracieusement sur celle-ci. Une évaluation financière avait été faite pour l'intervention d'un prestataire pour la réalisation du diagnostic des pratiques, de la formation et du plan de désherbage. Le dispositif étant trop onéreux (environ 15 000 euros), la commune n'avait pu entrer dans la démarche.

- ✓ **La commune de La Falaise** utilise des paillis sur ses massifs et pratique le désherbage manuel. Un traitement chimique est réalisé une fois par an. La commune ne possède pas de local spécifique pour le stockage des produits phytosanitaires.
- ✓ **La commune de Feucherolles** dispose d'un local de stockage conforme à la réglementation en vigueur. Deux agents applicateurs réalisent des traitements. Ils ont tous les deux bénéficié d'une formation.
- ✓ **La commune de Fontenay-le-Fleury** désherbe manuellement les places et ronds-points communaux. En complément de son désherbage chimique 4 à 5 fois par an, le cimetière est entretenu par désherbage thermique à flamme régulièrement. Aucun paillage des massifs ou pieds d'arbres n'est réalisé. Quelques traitements fongicides et insecticides sont réalisés sur les rosiers. Le matériel est étalonné et les produits phytosanitaires sont stockés dans un local spécifique. Le fleurissement est constitué de plantes vivaces et de conifères de rocaille.
- ✓ **La commune de Jouars-Pontchartrain** externalise l'entretien des voiries et des espaces verts. Le marché doit être renouvelé au 2^{ème} semestre 2008.
- ✓ **La commune de Mareil-le-Guyon** externalise le désherbage des voiries communales. Le CCTP, élaboré par le CO.BA.H.M.A. a été envoyé à la commune en août 2007.
- ✓ **La commune de Méré** effectue un seul traitement par an. L'entretien de l'ancienne RN 12 et l'entrée de la ZAC de Montfort – Méré est assuré par le Conseil général des Yvelines.
- ✓ **La commune de Plaisir** débute dans l'évolution de ses pratiques. Le CO.BA.H.M.A. a élaboré un planning pluriannuel pour la commune en décembre 2006 pour la guider dans sa démarche. Au préalable, une réunion de travail avait eu lieu en novembre 2006. Depuis cette date, la commune a revu à la baisse le dosage des produits.
- ✓ **La commune de Saint-Nom-la-Bretèche** entretient ses espaces par désherbage chimique en effectuant 3 passages par an (voiries, trottoirs, cimetière). Deux traitements chimiques sont réalisés annuellement au stade. Les massifs et pieds d'arbres sont paillés avec du broyat de branches d'élagage. Environ 100 massifs sont entretenus manuellement. Un traitement fongicide des platanes est réalisé 3 fois par an pour lutter contre l'antracnose. La commune possède une armoire spécifique dédiée au stockage des produits phytosanitaires.
- ✓ **La commune de Saint-Cyr-l'École** entretient en régie le cimetière et les massifs. L'entretien des voiries est externalisé. Le stockage des produits phytosanitaires n'est pas conforme à la réglementation en vigueur. Les massifs devaient être paillés en 2007.
- ✓ **La commune de Trappes** paille les massifs de fleurs et d'arbustes. Tous les massifs et les jardinières sont entretenus manuellement ainsi que les voiries par une entreprise en complément de traitements chimiques. L'achat d'un désherbeur thermique est en cours d'étude. Les traitements fongicides et/ou insecticides sont uniquement réalisés en cas de fortes attaques. Le matériel est étalonné avec le concours du fournisseur. Un local de stockage spécifique pour les produits phytosanitaires est en cours d'aménagement. Des graminées sont utilisées pour le fleurissement de quelques sites.
- ✓ **La commune de Villepreux** a été rencontrée en avril 2006. Un recensement et une analyse des produits présents dans le local de stockage ont été réalisés.

- **La fréquence de passage** : une diminution des traitements est effectuée.
- **Les quantités épandues** : l'étalonnage du matériel et le calcul des doses de produits sont à l'origine de la diminution des quantités de produits utilisées.

Pour ces communes, l'application de la dose homologuée, le métrage des espaces et l'étalonnage du matériel ont suffi à réduire significativement les quantités de produits phytosanitaires employés.

Toutefois, un suivi régulier des communes doit être réalisé afin de s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue des pratiques et le CO.BA.H.M.A. devra organiser des sessions de formation en 2008.

Les informations collectées auprès des 30 communes précédemment citées permettent d'établir le premier bilan suivant :

- 16 communes ont modifiées leurs pratiques d'entretien,
- 14 communes pratiquent le paillage des massifs et/ou des pieds d'arbres,
- 11 communes ont diminué les traitements phytosanitaires réalisées,
- 11 communes n'ont porté aucune modification à leurs pratiques,
- 9 communes disposent d'un local de stockage aux normes,
- 6 communes sont dotées d'au moins un désherbeur thermique à flamme directe et 4 communes envisagent d'en acquérir.

Ce bilan n'est pas exhaustif, les pratiques de l'ensemble des communes du bassin versant de la Mauldre n'étant pas connu.

Depuis, la mise en place du plan d'actions du CO.BA.H.M.A., au moins 30 % des communes du bassin versant de la Mauldre ont apporté des modifications à leurs pratiques d'entretien de leurs espaces fin 2007.

3. L'action du Conseil général des Yvelines

Depuis 2005, les 3 axes d'intervention du Conseil général des Yvelines sont :

- l'évolution du concours des « Villes, villages et maisons fleuris »,
- la mise en place d'une politique d'aides financières,
- la modification des pratiques d'entretien des routes départementales.

3.1. L'évolution du concours des villes et villages fleuris

Le jury du concours des Villes, villages et maisons Fleuris (VVF) accorde de plus en plus d'importance à la prise en compte de l'environnement dans le fleurissement des communes, en particulier l'utilisation de l'eau et des produits phytosanitaires. Cette évolution s'inscrit dans le cadre de la démarche d'éco-département. Les membres du jury ont été sensibilisés à tolérer le développement des herbes spontanées (organisation d'une journée de formation, visites de terrain). En complément des critères nationaux, des informations complémentaires

sont demandées lors du dépôt du dossier de participation des communes afin de prendre en compte la consommation d'eau et la mise en place de techniques alternatives au désherbage chimique. Depuis 2007, un nouveau prix est décerné : le prix du fleurissement durable.

Dans le cadre du concours « villes, villages et maisons fleuris », deux journées annuelles d'information ont été organisées les 2 mai 2006 et 9 octobre 2007. Elles sont destinées aux communes des Yvelines de moins de 10 000 habitants car elles ne possèdent généralement pas de services importants et sont souvent peu informées des évolutions récentes de la gestion des espaces verts. Les thématiques abordées lors de ces journées étaient les suivantes : la gestion du patrimoine arboré, la gestion du fleurissement, les plantes vivaces et les économies d'eau, la démonstration de désherbage thermique à flamme directe.

3.2. La mise en place d'une politique d'aides financières

Dans le cadre de sa politique de l'Environnement, adoptée par délibération du 24 novembre 2006, le Conseil général des Yvelines a mis en place un dispositif d'aides financières destinées aux communes du Département. Les modalités sont les suivantes :

- Montant plafond subventionnable 70 000 € HT
- Etudes (diagnostic des pratiques et plan de désherbage) 30 % HT
- Formation, communication 30 % HT
- Acquisition de matériel alternatif 30 % HT
- Mise aux normes du local de stockage 30 % HT

Diffusées par courrier aux communes participant aux journées annuelles d'information et sur demande, des fiches techniques ont été élaborées pour l'entretien des espaces. Elles sont les suivantes :

- Le désherbage des surfaces en stabilisé,
- Le désherbage de la voirie, des trottoirs et des accotements,
- L'entretien des pelouses,
- Le désherbage thermique.



3.3. Vers un changement des pratiques d'entretien des routes

En novembre 2006, le Conseil général des Yvelines a réalisé en interne un diagnostic Environnement des 5 subdivisions territoriales de la Direction des Routes et des Transports (DRT). Ce diagnostic porte sur les pratiques de désherbage mais aussi de déneigement, de curage des bassins et fossés et de gestion des déchets.

Les routes départementales du bassin versant de la Mauldre sont gérées par 3 subdivisions territoriales :

- la **subdivision territoriale Centre**, basée à Méré. Elle est chargée de l'entretien de l'ensemble des routes comprises dans le périmètre de la Mauldre supérieure jusqu'à Beynes. Le désherbage chimique est réalisé en régie.
- la **subdivision territoriale Nord-Ouest**, basée à Mantes. Elle est chargée de l'entretien des routes départementales de Beynes jusqu'à Epône. Le désherbage chimique est réalisé en régie.

- la **subdivision Est**, basée à Versailles. Elle est chargée de l'entretien des routes sur le sous-bassin versant du ru de Gally. Le désherbage chimique est sous-traité.

Les espaces traités varient d'une subdivision à une autre. Le tableau suivant présente les espaces traités par chaque subdivision œuvrant sur le bassin versant de la Mauldre.

Tableau 5 : Espaces routiers traités chimiquement par le Conseil général des Yvelines

Subdivision	Centre	Est	Nord Ouest
Ilots	oui	oui	oui
Trottoirs	oui	oui	oui
Pieds de glissière	oui	oui	oui
Pieds d'arbre	oui	non	non
Pieds de panneaux	oui	oui	oui
Ponceaux	non	non	oui
Fil des caniveaux / bordures	oui	non	non
Accotement en stabilisé sur une largeur d'1 m	non	oui	non

(Source : Conseil général des Yvelines)

Pour l'entretien de ces espaces, les produits utilisés sont présentés dans le tableau suivant :

Tableau 6 : Produits phytosanitaires utilisés par le Conseil général des Yvelines en 2007

Produit	Matières actives	Classe	Toxicité
Tradianol DAT 659	Aminotriazole, diuron thiocyanate d'ammonium	herbicide total	Nocif (Xn) Dangereux pour les organismes aquatiques
Tradiaspyr	2,4 d	débroussaillant	Irritant (Xi) Dangereux pour les organismes aquatiques
Missile Di	glyphosate	herbicide total	Irritant (Xi) Dangereux pour les organismes aquatiques
Pendulum	pendiméthaline	herbicide total	Irritant (Xi) Dangereux pour l'environnement (N) et les organismes aquatiques
Tchao 400 DT	glyphosate	herbicide total	Sans classement

(Source : Conseil général des Yvelines)

Chaque subdivision territoriale utilise entre 400 et 900 litres de produits phytosanitaires (désherbant et débroussaillant). Un désherbage total en plein est réalisé une fois par an (fin mars - début avril) avant la première fauche. Des traitements secondaires de rattrapage (1 à 2 en moyenne) sont réalisés par tâche en fonction de la pousse de l'herbe et des broussailles (juin à septembre).

Les points forts identifiés lors du diagnostic sont :

- l'absence de Produits Phytosanitaires Non Utilisables (PPNU),
- l'absence de produits classés T ou T+,
- le matériel relativement récent : des cuves tractées et des pulvérisateurs à dos sont utilisés,
- des observations de terrain sont réalisées et les prévisions météorologiques sont prises en compte avant de déclencher les traitements,
- le nombre de traitements annuels est relativement faible : 2 à 3,

- le dosage des produits est réalisé avec des pompes doseuses de type DOSATRON.

Globalement, le diagnostic Environnement des subdivisions territoriales a mis en évidence :

- la non-conformité des locaux de stockage des produits phytosanitaires,
- le manque d'équipements de protection individuelle,
- le manque de formations des agents applicateurs,
- le manque de détails du CCTP pour les subdivisions qui externalisent l'entretien chimique,
- l'absence d'étalonnage des pulvérisateurs et l'absence de métrage des surfaces traitées.

Pour pallier à ce constat, un programme d'actions pluriannuel a été réalisé par le Conseil général des Yvelines.

4. L'action de l'Agence de l'eau Seine-Normandie

L'Agence de l'eau Seine-Normandie a mis en place une politique d'aides financières pour les collectivités territoriales, situées dans un territoire prioritaire de bassin d'alimentation de captages (comme la Mauldre), et qui s'engageraient dans une politique de « zéro phyto » suivant les modalités suivantes :

- Etudes :
 - Plan de gestion des espaces urbains 50 % TTC
 - Plans de formations 50 % TTC
- Achat de matériel alternatif au désherbage chimique 40 % TTC

Deux plaquettes ont également été élaborées. La première destinée aux décideurs locaux « Préservons nos ressources en eau, désherbons sans herbicides » et la seconde destinée aux jardiniers amateurs « Préservons ce que l'on a de plus précieux, notre santé, notre passion, notre eau ».

L'Agence de l'eau encourage également la conversion de l'agriculture intensive à « l'agriculture biologique ».

A ce jour, aucune commune du bassin versant de la Mauldre n'a pu bénéficier de subvention. D'une part, le diagnostic des pratiques étant réalisé gracieusement par le CO.BA.H.M.A., d'autre part, du fait du montant minimum de subvention, 500 euros, alloué par l'Agence de l'eau Seine-Normandie. En effet, ce montant représente le coût d'un désherbeur thermique. Ainsi, pour les petites communes souhaitant investir cet équipement, l'Agence de l'eau ne peut donc pas les aider. Il serait intéressant de mener une réflexion sur le montage financier envisageable pour bénéficier de ces subventions, dans le cadre d'une opération groupée, par exemple.

5. L'action de la Région Ile-de-France

Dans le cadre de sa nouvelle politique régionale de l'eau 2008-2012, arrêté par délibération du Conseil régional le 25 octobre 2007, la Région Ile-de-France peut financer, à l'échelle d'un territoire cohérent, à hauteur de 25 % HT, les actions alternatives à l'usage des produits

phytosanitaires : diagnostics et mise en œuvre de programme de gestion, acquisition de matériels, formation, sensibilisation des agents et du public.

Globalement, un taux de financement de 80 % pourrait être obtenu pour le diagnostic des pratiques, la formation des agents et l'achat de matériel alternatif, pour les collectivités qui s'engageraient dans une politique de « zéro phyto ».

6. Les perspectives sur le bassin versant de la Mauldre

6.1. L'appui technique aux collectivités

6.1.1. Le diagnostic des pratiques communales

Le CO.BA.H.M.A. proposait la réalisation du diagnostic des pratiques communales aux communes de moins de 5 000 habitants. Le Conseil général des Yvelines, quant à lui, a mis en place différentes actions destinées aux communes de moins de 10 000 habitants. Ces dispositifs ont permis d'acquérir des connaissances sur les pratiques de ces communes.

Maintenant, il semble indispensable de pouvoir mobiliser les 17 communes de plus de 5 000 habitants. La commune de Versailles est déjà très engagée dans le « zéro phyto ». La commune du Chesnay souhaite s'engager dans la même démarche et travaille en étroite collaboration avec elle. Comme indiqué précédemment, la commune de Maurepas a engagé d'importantes modifications de ses pratiques.

Les communes de taille importante (en orange sur la figure 8 page 31) qui restent à mobiliser sont au nombre de 14, elles sont les suivantes :

1. Aubergenville,
2. Beynes,
3. Bois d'Arcy,
4. Les Clayes-sous-Bois,
5. Elancourt,
6. Epône,
7. Les Essarts-le-Roi,
8. Fontenay-le-Fleury,
9. Maule,
10. Noisy-le-Roi,
11. Plaisir,
12. Saint-Cyr-l'Ecole,
13. Trappes,
14. Villepreux.

L'Agence de l'eau Seine-Normandie et/ou le Conseil général des Yvelines pourraient sensibiliser les communes. Le Conseil général pourrait les encourager à la réalisation du diagnostic de leurs pratiques en l'imposant comme condition à la passation des contrats eau.

Ces deux partenaires pourraient particulièrement intervenir auprès des communes du sous-bassin versant de la Mauldre aval par l'engagement des communes d'Aubergenville, de Beynes et d'Epône. Cette action permettrait d'engager l'ensemble des communes de ce secteur, le CO.BA.H.M.A. ayant déjà réalisé le diagnostic des pratiques de la commune de Maule et se chargeant de celui de la commune de La Falaise et de Montainville.

6.1.2. L'exploitation des documents produits

Le CO.BA.H.M.A. a élaboré différents documents techniques (fiches techniques et phytopoches) qui sont malheureusement peu diffusés. Les fiches techniques seront dorénavant remises lors de la restitution du diagnostic des pratiques à la commune concernée. Le type de diffusion envisageable pourra également être discuté dans le cadre de la mise en œuvre du programme pilote sur le sous-bassin versant de la Guyonne (cf. paragraphe suivant).

Les articles à intégrer dans les bulletins municipaux seront également systématiquement communiqués aux communes diagnostiquées. D'autres pourraient être rédigés afin d'entretenir la mobilisation de la population en faisant des « piqûres de rappel ». Un article court pourrait être rédigé mensuellement.

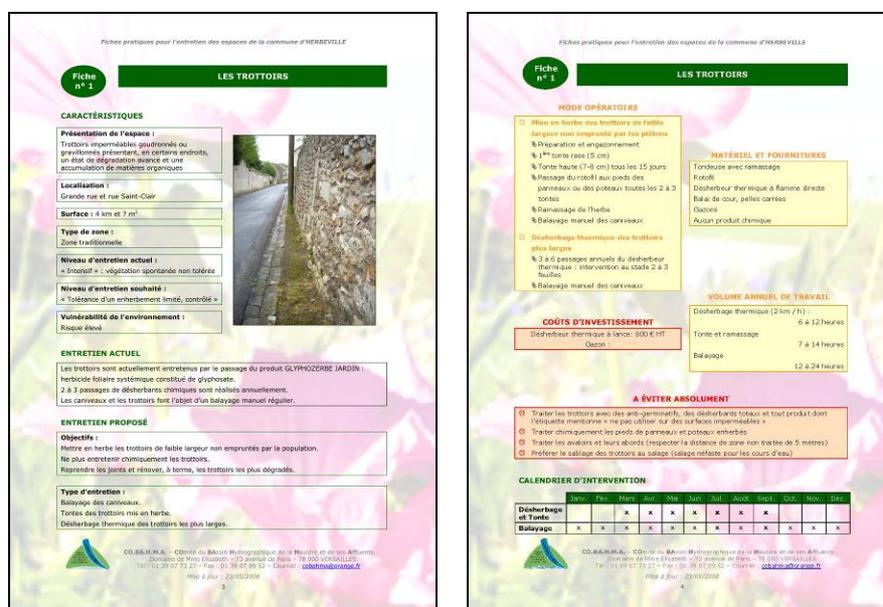
6.1.3. Le plan de gestion différenciée

Au vu des résultats du suivi des communes diagnostiquées, il apparaît qu'il est difficile pour les petites communes de modifier leurs pratiques sans des orientations bien précises. En effet, les élus et les agents communaux attendent des solutions concrètes d'entretien par espace : la seule présentation des techniques alternatives ne leur suffit pas et ne permet pas d'aboutir aux résultats escomptés.

C'est pourquoi, en complément du rapport de diagnostic des pratiques communales, il est proposé de réaliser un « plan de gestion différenciée » pour chaque commune. Ce plan est constitué de différentes fiches réalisées pour les espaces les plus importants de la commune.

Chaque fiche (exemple à consulter en annexe 11 **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**) établie pour un espace ou un type d'espace comporte sa description, sa localisation et sa superficie. Elle propose un niveau d'entretien et identifie la vulnérabilité environnementale. L'entretien actuel est décrit. Un type d'entretien est proposé en fonction d'objectif.

Figure 7 : Illustration des fiches constitutives du plan de gestion différenciée



Ces fiches doivent permettre aux communes d'orienter concrètement les communes vers des techniques alternatives au désherbage chimique en disposant d'un outil qui leur est propre et adapté à leur territoire.

6.1.4. Le suivi régulier des communes diagnostiquées

Le CO.BA.H.M.A. doit investir du temps dans le suivi des communes, à plusieurs titres, afin :

- d'encourager les communes dans leur évolution des pratiques,
- de pouvoir renseigner régulièrement des indicateurs permettant d'apprécier l'évolution de la qualité des eaux et/ou des pratiques,
- de valoriser les actions menées par les communes et l'accompagnement technique réalisé.

6.1.5. La mise en place d'une opération pilote

L'ensemble du bassin versant de la Mauldre est concerné par une pollution importante de ses eaux par les pesticides. La mise en place d'actions généralisées sur le bassin versant et l'engagement diffus des communes n'ont pas permis, pour le moment, de constater une amélioration de la qualité des eaux.

C'est pourquoi le CO.BA.H.M.A. propose d'accentuer son action sur un territoire restreint du bassin versant afin d'obtenir des résultats plus rapidement perceptibles par la mise en place « d'un programme de lutte contre la pollution des eaux de la Guyonne par les pesticides ». Son choix s'est porté sur ce sous-bassin versant pour les raisons suivantes :

- **La méconnaissance des pratiques communales du secteur** : comme le montrent les figures 5 et 6, le CO.BA.H.M.A. dispose peu d'informations des pratiques réalisées sur ce territoire.
- **Le territoire restreint du sous-bassin versant** : 8 communes (en jaune sur la figure 8 page 31) sont concernées (Bazoches-sur-Guyonne, Les Bréviaires, Les Mesnuls, Mareil-le-Guyon, Méré, Montfort-l'Amaury, Neauphle-le-Vieux, Saint-Rémy-l'Honoré).
- **La présence de deux points de mesure de la qualité des eaux** : le premier à Bazoches-sur-Guyonne et le second à Mareil-le-Guyon. Ils permettront d'apprécier, à court terme, l'évolution de qualité de l'eau.
- **La qualité patrimoniale du secteur** : les parties amont du Guyon et de la Guyonne sont identifiées comme secteurs d'intérêt écologique par le S.A.G.E. de la Mauldre.
- **La valorisation globale de ce patrimoine** : des actions de reconquête de la qualité de l'eau ainsi que de restauration et d'entretien de ces deux rivières vont être lancées, notamment par les syndicats d'assainissement et de rivière compétents sur le secteur, respectivement le S.I.A.R.N.C. et le S.I.A.M.S.. La mise en place d'actions visant la réduction de l'utilisation des pesticides permettrait d'intervenir sur l'ensemble des problématiques du bassin versant en vue d'assurer sa préservation.

La « démarche classique » (diagnostic et formation) est proposée à ces communes. En complément, le plan de gestion différenciée est élaboré par les services techniques du CO.BA.H.M.A.. Un plan de communication visant la population sera également structuré ainsi que des animations auprès des scolaires.

Les routes départementales étant nombreuses sur ce bassin versant, la Direction des Routes et des Transports (DRT) du Conseil général des Yvelines a été associée à cette démarche.

Outre la pollution générée par les zones non agricoles du secteur, l'analyse de la qualité des eaux a permis de mettre en évidence une pollution liée à l'activité agricole. C'est pourquoi, la Chambre Interdépartementale d'agriculture a été associée à la démarche proposée.

Ce programme permettra donc de mobiliser tous les utilisateurs potentiels de produits phytosanitaires et de les encourager à réduire les quantités de produits utilisés.

6.1.6. La mobilisation des communes désengagées

A la connaissance du CO.BA.H.M.A., les communes qui semblent les moins intéressées par la démarche proposée sont :

- **les 8 communes en marge du bassin versant de la Mauldre** : Andelu, Béhoust, Flexanville, Gambais, Les Alluets-le-Roi, Marcq, Saint-Léger-en-Yvelines et Thoiry.
- **les 14 communes n'ayant participé à aucune réunion ou matinée d'informations et n'ayant pas réalisé de diagnostic des pratiques communales (fin 2007)** : Autouillet,

Boissy-sans-Avoir, Davron, Feucherolles, Grosrouvre, Jouars-Ponchartrain, Mareil-le-Guyon, Millemont, Saint-Germain-la-Grange, Rocquencourt, Rennemoulin, Saint-Nom-la-Bretèche, Saulx-Marchais et Vicq.

A ce jour, 22 des 66 communes du bassin versant de la Mauldre paraissent peu engagées, dans la démarche de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires. Ces communes représentent 33 % des communes du périmètre du S.A.G.E. de la Mauldre.

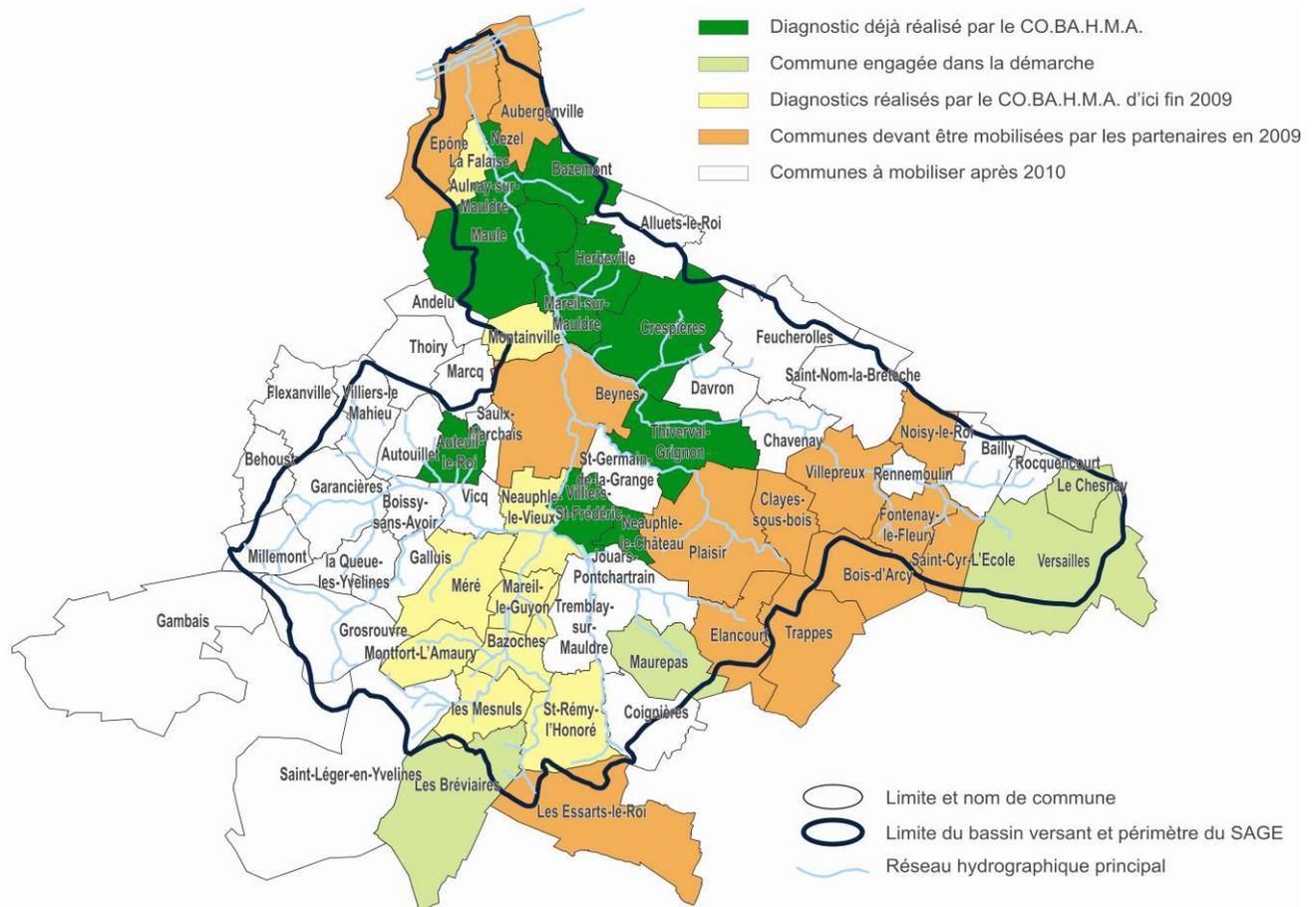
Les communes du bassin versant du Lieutel sont particulièrement concernées, une fois le programme pilote sur la Guyonne achevé (fin 2009), il serait intéressant de le reproduire sur ce secteur. Toutefois, le nombre de communes étant plus important (10 communes), le CO.BA.H.M.A. pourrait faire appel à un prestataire pour mettre en œuvre ce nouveau programme.

A moyen ou long terme, toutes les communes devront être sensibilisées en vue d'intégrer la démarche en réponse à la solidarité de bassin versant. Pour cela, des rendez-vous particuliers, associant les partenaires du CO.BA.H.M.A., devront être pris avec les élus de ces communes pour les convaincre.

6.1.7. Conclusion

D'ici fin 2009, il est raisonnable d'envisager que, **37 communes, soit 56 % des communes du bassin versant de la Mauldre**, seront pleinement engagées dans une démarche de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires à condition de mettre en œuvre les actions précédemment proposées : mobilisation des communes de taille importante par le Conseil général et/ou l'Agence de l'eau et la mise en place du programme pilote sur la Guyonne.

Figure 8 : Perspectives d'engagement des communes



En 2010, le CO.BA.H.M.A. pourra lancer une action à destination des 10 communes du sous bassin versant du Lieutel. Il devra en définir les modalités.

Dans un même temps, une action commune du CO.BA.H.M.A. et de ses partenaires pourrait être lancée pour sensibiliser les 11 communes restantes.

En dernier lieu, l'engagement des 8 communes en marge du bassin versant de la Mauldre, dont le bourg se situe en dehors de celui-ci sera recherché (Andelu, Les Alluets-le-Roi, Béhoust, Flexanville, Gambais, Marcq, Thoiry et Saint-Léger-en-Yvelines).

6.2. La mobilisation des autres acteurs

6.2.1. La population

Le CO.BA.H.M.A. a réalisé de nombreux documents qui doivent maintenant être valorisés pour que la population, consommateur important de produits phytosanitaires, modifie ces pratiques.

Le CO.BA.H.M.A. a recensé les communes qui possèdent des jardins familiaux : une action de communication particulière pourrait être faite de type animation grand public et diffusion des plaquettes « Jardiner au naturel ». Pour cela, un partenariat avec les communes concernées est indispensable.

Un recensement des pépinières, des jardineries et des entreprises dédiées à l'agriculture biologique, localisées sur le bassin versant de la Mauldre a été effectué. La mise en œuvre d'un partenariat avec de telles activités permettraient de sensibiliser plus largement le grand public. Une stratégie d'actions doit être définie en partenariat avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie, le Conseil général des Yvelines, le Conseil régional d'Ile-de-France et la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture (D.D.E.A.) des Yvelines. Il semble indispensable de mettre en place un plan de communication structuré et efficace.

6.2.2. La profession agricole

Un important travail reste à lancer avec la profession agricole. Un partenariat devrait être amorcé avec la Chambre interdépartementale d'agriculture d'Ile-de-France dans le cadre du programme pilote qui sera mené sur la Guyonne. Des actions portées par les exploitants devront voir le jour. Elles pourront être reproduites par la suite sur le sous-bassin versant du Lieutel où la problématique est assez similaire.

Par contre, la qualité des eaux du ru de Gally est influencée par diverses activités agricoles : l'arboriculture, le maraîchage, les grandes cultures et les pépinières. Un nouveau partenariat devra être engagé avec la Chambre d'agriculture pour ces activités ou avec l'Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets (A.P.P.V.P.A.). Une réflexion devra être menée sur la stratégie à adopter.

6.2.3. Les golfs

Le CO.BA.H.M.A. a déjà procédé au recensement des golfs du bassin versant de la Mauldre qui sont souvent d'importants consommateurs de produits phytosanitaires. La D.D.E.A. avait proposé de travailler sur ces utilisateurs de produits qui sont nombreux à l'échelle départementale. Un questionnaire pourrait être élaboré afin d'identifier les produits et d'évaluer les quantités utilisés par ce type d'activité.

De plus, le Conseil général des Yvelines dispose d'une description conséquente des golfs sur son site internet. Une opération émanant du Conseil général pourrait être menée avec, pourquoi pas, la mise en place d'un « label environnemental » pour les golfs portant une attention particulière à la préservation de l'environnement : utilisation des engrais, utilisation des produits phytosanitaires et rationalisation des consommations d'eau.

6.2.4. Les gestionnaires d'infrastructures

Comme présenté précédemment, le Conseil général des Yvelines souhaite s'engager dans une politique orientée vers le « zéro phyto ». Elle doit maintenant se mettre concrètement en place. L'entretien des routes communales est abordé lors de la réalisation des diagnostics des pratiques. De la même façon, des modifications de pratiques doivent être maintenant engagées. Concernant la gestion des routes, il restera à sensibiliser la Direction Interdépartementales des Routes d'Ile-de-France (D.I.R.I.F.) chargée de l'entretien des routes nationales 10 et 12 qui traversent le bassin versant de la Mauldre. Une analyse des pratiques d'entretien COFIROUTE, en charge de l'entretien de l'autoroute A 12 et A13, sera également nécessaire. D'autant plus que ce dernier axe se situe dans le périmètre de protection du champ captant de Flins-Aubergenville, à moins que des mesures ne soient déjà prises. Pour ces derniers usagers, une réflexion à l'échelle départementale semble nécessaire et le CO.BA.H.M.A. ne semble constituer le porteur de projet le plus adapté.

Enfin, un travail devra pas être réalisé avec les gestionnaires des réseaux ferrés. En effet, le bassin versant de la Mauldre est traversé par de nombreuses voies ferrées. La gestion des infrastructures ferrées pourrait être décomposée en deux problématiques : l'entretien des gares et l'entretien des voies.

Au niveau des gares, une opération locale pourrait être menée afin de connaître les pratiques d'entretien. Le porteur d'un tel projet doit être identifié : l'Agence de l'eau, le Conseil général en portant une action départementale, le CO.BA.H.M.A. ou la commune où se situe la gare. Au niveau de l'entretien des voies, celui-ci semble organisé à l'échelon national ou régional et est donc plus difficile à appréhender. La Région pourrait constituer un bon relais cette dernière étant adhérente au STIF (Syndicat des Transports d'Ile-de-France).

Des actions devront impérativement être lancées auprès des gestionnaires des réseaux ferrés car les communes du bassin versant de la Mauldre s'intéressent de plus en plus à leurs pratiques d'entretien : le sujet est régulièrement abordé lors des différentes réunions d'informations.

CONCLUSION

Après deux ans et demi de mise en œuvre, le plan d'actions de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires sur le bassin versant de la Mauldre connaît un bilan plutôt positif. En effet, 68 % des communes concernées par le périmètre du S.A.G.E. se sont montrées intéressées par leur présence aux matinées techniques organisées par le CO.BA.H.M.A.. A ce jour, seules 33 % des communes semblent désengagées.

La mise en place de ce plan d'action a permis de développer une certaine dynamique sur le bassin versant de la Mauldre. L'organisation des matinées techniques, demi-journée d'informations dédiées à l'échange entre les agents des services techniques des communes est l'un des points forts. La diffusion du bulletin de « l'écho des phyt'eaux » constitue également, pour certaines communes, l'un des seuls moyens pour tenir informé de l'évolution de la réglementation.

Néanmoins, quelques actions restent à parfaire, particulièrement le suivi des communes diagnostiquées afin qu'elles mettent en œuvre et/ou poursuivent les modifications de pratiques opérées ; ainsi que la mise en place d'indicateurs qui permettront d'évaluer l'incidence du plan d'actions.

Début 2008, le CO.BA.H.M.A. a réalisé le diagnostic des pratiques d'entretien des communes de Thiverval-Grignon, Herbeville et Villiers-Saint-Frédéric. Par la mise en place de son programme pilote sur la Guyonne et la mobilisation des communes de plus de 5 000 habitants par les partenaires du CO.BA.H.M.A., il est raisonnable d'envisager que, d'ici fin 2009, 37 communes, soit 56 % des communes du bassin versant de la Mauldre, seront engagées dans une démarche de réduction des produits phytosanitaires.

Un important travail reste maintenant à engager pour mobiliser la population, les golfs, la profession agricole et les gestionnaires de route. Pour cela, le CO.BA.H.M.A. a besoin du soutien de ses partenaires, la problématique dépassant son territoire d'action.

